

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº M21- 074090
156167

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11135

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : JEBBARI ABDELLAH

Date de naissance : 31/12/1970

Adresse :

Tél. : 066 137 2643

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Noureddine BENHAYMOUD

Malades Allergiques (ASTHME)
Bd. Abderrahmane Saghini
Imm Bouargane N° 2 - 1er Etage
Tel : 0523 32 49 40 - Mohammedia

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Age :

Enfant

Nature de la maladie :

JARBARI MOHAMED Amir

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

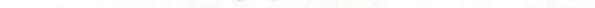
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent(e) :





RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02 FEV. 2013	C 5		20000	Dr. Noureddine BENRAHMA Malades Allergiques (A) 13d. Abderrahmane (A) Bouargane N. 23 X 2013 Mohamad Y.

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LA COLLINE BLONDIN SARL AU 296, Hay El Koudia La Cottine Mohammedia - Gsm: 0674189700-02-23		919,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

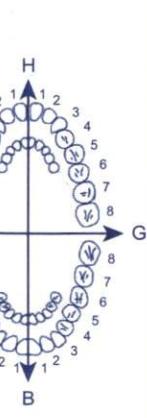
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		Coefficient des travaux
	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. N. BEN HAYMOUD

Diplômé d'Immunologie et d'Allergologie
de la Faculté de Médecine de Paris
Diplômé d'Insuffisance et Handicap Respiratoires
et Tabaçologie de la Faculté de Médecine de Montpellier

MALADIES ALLERGIQUES (ASTHME)

Membre Titulaire de la Société Française d'Allergologie
et d'Immunologie Clinique



الدكتور نور الدين بن حيمود

دبلوم أمراض الحساسية والمناعة من كلية الطب بباريس
دبلوم معالجة التقصان والإعاقة التنفسية والتدخين
من كلية الطب بمبنولي

أمراض الحساسية والصيحة

عضو الجمعية الفرنسية لأمراض الحساسية والمناعة

Mohammedia, le 02 FEV. 2023 المحمدية، في :

M. GRABBAZ Ned Amra

Fits pols

1 ca ne x 3d

Ball 1w

2 bennus a few

Primalan 1m

1 ca a eff

PHARMACIE LA COLLINE BLONDIN
SARL AU

296, Hay El Koudia La Colline
Mohammedia - Gsm: 06 74 18 97 40

Dr. Noureddine BEN HAYMOUD
Médecin des Maladies Allergiques (ASTHME)
Bd. Abderrahmane Serghini, Immeuble Bouargane n°2, 1er Etage
Tél.: 05 23 32 49 40 - Urgences: 06 61 17 26 38
شارع عبد الرحيم سرغي - عمارة بواركان رقم 2 الطابق الأول (قرب مصرف المغرب) - المحمدية

Bd Abderrahmane Serghini, Immeuble Bouargane n°2, 1er Etage - Mohammedia

Tél.: 05 23 32 49 40 - الهاتف : 06 61 17 26 38 - المستعجلات : 06 61 17 26 38



Contenu net: 150 ml

Lot: 220215
A consommer
de préférence avant le: 02/2025
PPC: 79,50 DH

LOT: GB20145
PER: 12/2023
PPV: 140 DH 00

Cipla
Etiquette

ANNEE DE FABRICATION: 2023
PER: 12/2023
PPV: 140 DH 00
N° de lot: 220215